

## **DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE D'INSTALLATION DE REPLACEMENT OU MODIFICATION DE STORE**

◆ Formulaire demande d'autorisation préalable d'installation de remplacement ou modification de store

◆ Liste des pièces à fournir au dossier :

- plan de situation ou extrait de plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
- photographie de la façade actuelle (en couleur)
- visuel de la façade avec le nouveau store (en couleur)
- extrait kbis de moins de 3 mois

Le formulaire dûment complété et les pièces à fournir en complément du dossier devront être adressés en **3 exemplaires** en Mairie.



Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter les responsables du secteur – Services Gestion du Domaine Public et du Stationnement Réglementé – Direction Voirie Circulation et Eclairage – 1 rue Vauthier Le Noir – 51100 REIMS - ☎ 03.26.77.71.70 ou 03.26.77.71.47

Si votre projet est situé à proximité de Monuments Historiques protégés, il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Vous pouvez contacter préalablement à toute dépose de dossier en Mairie, le secrétariat de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne (UDAP) - ☎ 03.26.47.74.39 ou par courriel : [udap.marne@culture.gouv.fr](mailto:udap.marne@culture.gouv.fr)

# **DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE D'INSTALLATION DE REPLACEMENT OU MODIFICATION DE STORE**

## **Identité du déclarant exploitant le dispositif**

### *Vous êtes un particulier :*

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Nom du commerce :

### *Vous êtes un professionnel :*

Forme juridique :

Raison sociale :

N° SIRET : \_ \_ \_ \_ \_

Adresse siège social :

Code postal :

Commune :

Nom du représentant :

Prénom :

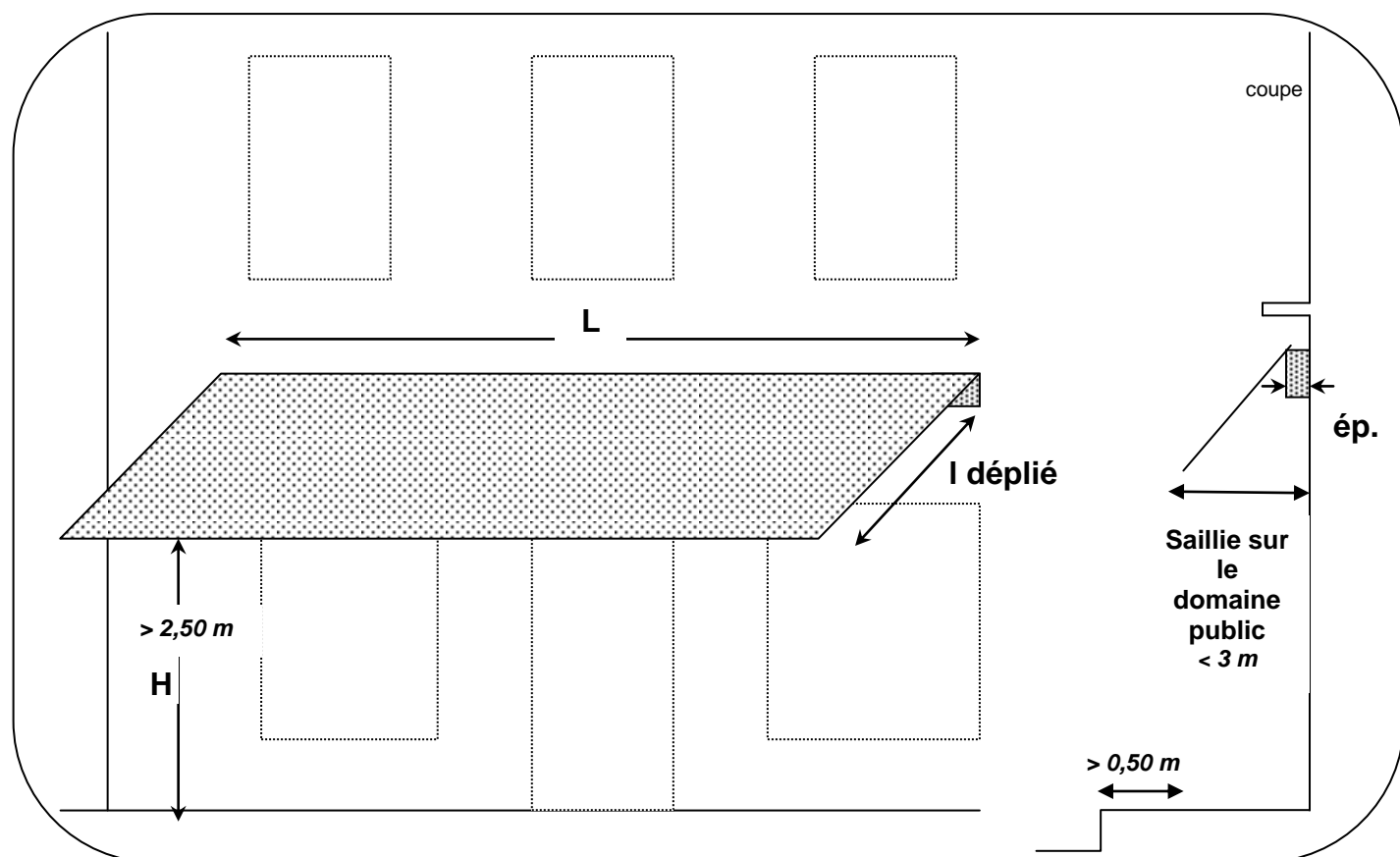
## **Localisation d'installation du ou des stores**

Adresse :

Commune :

Nombre de store :

**STORE OBLIQUE**



**\* Dimensions :**

- Longueur (L) :
- Largeur déplié du store (l déplié.) :
- Lambrequin :  oui  non
- Inscriptions sur lambrequin :  oui  non
- Epaisseur du coffre de rangement (ép.) :
- Saillie du store sur le domaine public (s) :
- Hauteur de pose au-dessus du sol déplié :
- Largeur du trottoir au droit de l'établissement :

**\* Coloris :**

-----

**\* Matériaux :**

-----

**Rappel :**

*Le store déplié ne peut descendre en dessous de 2,50 mètres par rapport au niveau du trottoir. Un retrait minimum de 0,50 mètre en arrière de l'arête du trottoir doit être observé. La saillie (le débord) maximum du store ne pourra dépasser 3 mètres de la façade. Le store doit demeurer rétractable.*